

# Le Midi Rouge

N°7, Juin 2006

Directeur de Publication :  
Nicolas MARTY  
Rédacteur en Chef :  
Patrick VAZEILLES

Commission paritaire :  
ISSN 1778 - 8927

## TABLE DES MATIÈRES

---

PRÉSENTATION : .....	p.02
BIOGRAPHIES :	
Paul Alduy (par André Balent).....	p. 03
Jean Daumas (par Nicolas Marty).....	..p. 12
FICHE DE LECTURE :	
<i>Paulilles, la mémoire ouvrière</i> (André Balent) .....	p. 14
NOTES DE RECHERCHE	
<i>Les gauches languedociennes à l'épreuve de la guerre d'Algérie</i> (Hélène Chaubin).....	p. 17
<i>Le canonier Moy et les mutineries de 1917</i> (Miquèl Ruquet).....	p. 23

## PRÉSENTATION DU MAITRON

---

L'historien Jean Maitron a fondé une œuvre sans commune mesure, le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*. Cet ouvrage, appelé communément « le Maitron », recense plus de 100 000 biographies du monde ouvrier, de l'anarchisme au socialisme en passant par le communisme, de la Révolution Française à la seconde guerre mondiale. Après la disparition de son créateur, Claude Pennetier a repris le flambeau. Sous son égide, le dictionnaire ouvre une nouvelle période de recherche, pour couvrir l'histoire du monde ouvrier jusqu'en 1968. le T. du *Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social de 1940 à mai 1968* vient de sortir. deux éditions ont été publiées en 2006.

Au-delà du seul dictionnaire, le projet Maitron vise aussi à fédérer les acteurs intéressés par cette histoire, historiens, militants, archivistes, ainsi que toute personne intéressée par ce type de démarche historique. À cette fin a été créé un site internet (<http://biosoc.univ-paris1.fr/>) . Par ailleurs, le Maitron a décidé de favoriser les démarches régionales pour émuler les recherches historiques à cette échelle. C'est dans cette perspective que nous avons créé l'association Maitron Languedoc-Roussillon.

Le but de l'association est lié, dans un premier temps, à la rédaction des notices biographiques du mouvement ouvrier régional. Plus globalement, l'objectif est de médiatiser et de favoriser la connaissance de l'histoire du mouvement ouvrier dans une région, le Languedoc-Roussillon, qui a été un terreau très fertile pour le développement du mouvement ouvrier. C'est dans cette perspective que nous avons entrepris la diffusion de ce bulletin qui a deux grandes finalités. La première est de restituer les figures du mouvement ouvrier (élus, militants politiques, responsables associatifs, intellectuels...) en diffusant leurs biographies. La seconde a pour but de mutualiser les connaissances sur le monde ouvrier et de favoriser la recherche historique dans ce domaine.

Cette entreprise regroupe des historiens, des archivistes, des militants mobilisés par cette démarche. L'association est ouverte à tous ceux qui seraient intéressés à participer, qu'il s'agisse de rédiger des notices, informer sur l'existence d'archives, proposer de nouveaux projets de recherche ou nous soutenir.

Olivier DEDIEU

### Coordonnées :

Maitron Languedoc-Roussillon  
CEPEL, Faculté de Droit  
39, rue de l'Université, 34 060 Montpellier Cedex  
[olivier.dedieu@univ-montpl.fr](mailto:olivier.dedieu@univ-montpl.fr)  
06 64 88 57 35

Pour tout envoi et règlement, contactez directement le trésorier :  
André Balent  
29, rue du Vélodrome, 66 100 Perpignan  
[cat-at-balent@wanadoo.fr](mailto:cat-at-balent@wanadoo.fr)  
04 68 67 48 32

## BIOGRAPHIES

---

Ainsi que l'a décidé le bureau de l'association, nous publions la biographie de Paul Alduy qui n'a pu paraître dans la 1<sup>e</sup> édition du Tome 1 du *Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social de 1940 à mai 1968 (DBMOMS)*, version papier et version CÉDÉROM. Elle est parue dans la 2<sup>e</sup> édition (version CÉDÉROM). Les lecteurs de *Midi rouge* qui auraient acquis la 1<sup>e</sup> édition du *DBMOMS* auront ainsi ce texte à leur disposition.

O.-D.

### **ALDUY Paul.**

**Né le 4 octobre 1914 à Lima (Pérou), issu d'une famille originaire du Vallespir (Pyrénées-Orientales) ; conseiller d'ambassade (1942-1946) ; préfet ( nommé en 1946) ; chef de cabinet de Guy Mollet, ministre d'État (1946-1947) et d'Édouard Depreux, ministre de l'Intérieur et de l'Algérie (1947) ; conseiller de l'Union française (1947-1956) ; député des Pyrénées-Orientales (1956-1981), vice-président de l'Assemblée nationale (1973-1974) ; sénateur des Pyrénées-Orientales, (1983-1992) ; maire d'Amélieles-Bains – Palalda (Pyrénées-Orientales) (1952-1959) ; maire de Perpignan (Pyrénées-Orientales) (1959-1993) ; conseiller général de Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales) (1955-1959) ; conseiller général de Perpignan-Est (1959-1973) conseiller général du canton de Perpignan III - Canet (1973-1976) ; conseiller général du canton de Perpignan IV (1979-1989) ; vice-président du conseil général des Pyrénées-Orientales (1979-1989) ; conseiller régional du Languedoc-Roussillon, élu des Pyrénées-Orientales (1986-1988). Militant de la J.E.C. (1934-1936). Adhérent de la S.F.I.O. (1943-1959), puis de la C.I.R., du P.S., du P.S.D., de Force Démocrate.**

Si Paul Alduy naquit à Lima, c'est parce que son père, Pierre Alduy, diplomate de carrière, consul général, précédemment en poste à Port-Saïd (Égypte) était alors chargé d'affaires au Pérou. Il venait, depuis peu, de remplacer le ministre plénipotentiaire de France, rappelé à Paris pour consultations. Son père, Catalan, plongeait ses racines à Palalda, dans le Vallespir, qui correspond au cours moyen et supérieur du Tech. Les Alduy, famille de républicains militants, s'étaient illustrés, en septembre 1870, au moment de la proclamation de la République. Quatre ans plus tard (novembre 1874), à l'issue de ce qui devint l' « affaire de Palalda », en plein Ordre moral, des condamnations sévères, prononcées par un conseil de guerre, frappèrent des militants de Palalda. Parmi eux, un apparenté, François Alduy, qui fut condamné à deux ans de prison et qui, le 6 décembre se jeta du haut du Castillet de Perpignan où il était incarcéré. Parmi ses ancêtres directs, son grand-père Jacques et le frère de ce dernier, Sennen, s'étaient installés à Port-Saïd (Égypte) où ils firent fortune et où Pierre Alduy entra dans la carrière consulaire. Les Alduy de Port-Saïd furent des dreyfusards. Pierre Alduy prétendit plus tard que cet engagement nuisit à sa carrière, lui empêchant d'accéder au poste de consul général à Barcelone.

Sa mère, Thérèse Xatard, était également originaire du Vallespir dans les Pyrénées-Orientales. Elle épousa Pierre Alduy en 1913, dans les Pyrénées-Orientales, peu avant le

départ du couple pour Lima. Paul Alduy eut une sœur, Marie, née en 1922. En 1918, Paul Alduy quitta Lima : son père fut nommé en Bolivie pour assurer les fonctions d'ambassadeur, sans en avoir le titre. Par la suite ses résidences furent celles qu'imposèrent les hasards de la carrière consulaire de son père : Livourne (Italie), Riga (Lettonie) et, enfin, Patras (Grèce). De ce fait, sa formation scolaire connut des lacunes et les retards s'accumulèrent. L'arrivée en Grèce permit de les combler. Il fréquenta en premier lieu l'école française de Patras tenu par les frères maristes. À partir de la classe de quatrième, il fréquenta le lycée français d'Athènes, tenu par les frères maristes. En 1933, il obtint deux baccalauréats, celui de la série « philosophie », avec la mention « très-bien » et celui de la série « mathématiques élémentaires ». C'était l'année où son père obtint sa mutation pour Bilbao (Espagne), et où, profitant des vacances d'été, il résida à Amélie-les-Bains, station thermale située à proximité de Palalda, le village de ses ancêtres. Mais, le 8 septembre 1933 son père mourut des suites d'une hépatite et Paul Alduy fut contraint, de la sorte, de rester dans les Pyrénées-Orientales, près de sa mère qui se retira dans son village natal. Pendant une année, il prépara, par correspondance la première année de droit, et passa ses examens à Montpellier (Hérault). L'année suivante, il s'inscrivit, simultanément, dans cette ville, en deuxième année de droit et en première année de lettres. Il obtint en 1936 les deux licences de droit et de lettres et un diplôme d'études supérieures d'économie politique.

À Montpellier, Paul Alduy, qui « sur l'instance d'un de ses oncles », était devenu un lecteur des publications du *Sillon*, adhéra à la Jeunesse Étudiante Chrétienne. Cet engagement dans les rangs de la J.E.C. l'amena à participer aux activités de la société Saint-Vincent-de-Paul de Montpellier. Il se tint cependant à l'écart de tout engagement politique. Passant ses vacances en Roussillon, il fréquentait cependant un cousin éloigné, radical-socialiste, maire de la commune d'Ortaffa. Pendant l'été 1936, un séjour linguistique à Cologne lui donna un avant-goût des réalités du régime nazi. De retour à Montpellier, il fit, dans le cadre de la J.E.C., une conférence où il fit état de ses impressions sur l'Allemagne nazie.

En 1937, il prépara, à l'école libre des Sciences politiques à Paris le concours des Affaires étrangères où il sera reçu bien plus tard, le 2 juin 1942, avec le grade d'attaché d'ambassade. Mais entre temps, il dut effectuer son service militaire. À cet effet, il prépara un concours de recrutement pour officiers de marine interprètes. Reçu pour une cinquantaine de candidats pour huit postes, il effectua d'abord deux ans de service militaire à compter de mars 1938. La Deuxième Guerre mondiale le surprit alors qu'il n'était pas encore terminé. Il fit également dix mois de guerre en Méditerranée et en Atlantique. Il fut embarqué d'abord sur « Le Guépard » (mars-novembre 1938). Ce navire participait à la surveillance des côtes espagnoles, entre Port Bou et Valence, dans le cadre de la « non-intervention » dans la Guerre civile espagnole. Il navigua ensuite sur « La Marseillaise », navire qui portait la marque de l'amiral commandant la IV<sup>e</sup> escadre. À la déclaration de guerre, il devint le responsable du chiffre de cette escadre. Pendant l'hiver 1939-1940, il navigua aussi bien en Méditerranée que sur l'Atlantique, escortant parfois de convois de cargos depuis Halifax (Canada). Lors de la signature de l'armistice, « La Marseillaise », mouilla à Alger et non à Mers el Kébir, ce qui lui permit, en juillet 1940, d'échapper à la flotte britannique. De retour à Toulon, le 11 juillet 1940, il fut démobilisé et put alors envisager la préparation du concours des affaires étrangères études. Alors qu'il était dans la marine, il avait mis à profit ses loisirs pour compléter son cursus universitaire, en préparant un doctorat de sciences économiques et sociales et des formations en histoire diplomatique et de géographie économique. Pendant l'hiver 1940-1941, il suivit à l'université de Lyon un enseignement qui préparait, avec l'accord de l'école des sciences politiques à un concours des Affaires étrangères qui eut lieu en mars 1941. Admis à l'écrit, il fut évincé à l'oral. Mais, au mois de juin de la même année, il fut néanmoins nommé attaché de consulat. Il prit un congé dès le mois d'octobre afin de

pouvoir préparer le « grand concours » des ambassades organisé par Vichy et auquel il fut reçu le 2 juin 1942. Il accédait enfin au grade d'attaché d'ambassade.

Pendant toute cette période, Paul Alduy se tint à l'écart de toute activité militante, de résistance, en particulier. En 1996, dans les entretiens qu'il accorda au journaliste perpignanais Joël Mettay, il déclara qu'alors [1941-1942], « *l'inquiétude était particulièrement vive dans les rangs des rescapés du Quai d'Orsay qui avaient accès à des informations sur la marche du conflit et la possibilité d'engagement des Etats-Unis* » (METTAY, *op.cit.*, cf. SOURCES, p. 44), mais que « *les rafles antisémites avaient lieu principalement à Paris* » et que « *dans la zone dite libre, les nouvelles ne filtraient pas* » (*Ibidem*, p. 44). En ce qui concerne ce dernier point, cette affirmation peut paraître légère lorsqu'on connaît l'émotion (que Mgr Saliège, archevêque de Toulouse n'hésita pas à rendre publique) que provoquèrent précisément les rafles effectuées principalement dans le Sud Ouest et qui concernèrent le camp de Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales.

Entre temps il s'était marié dans les Pyrénées-Orientales avec Jacqueline Triaire (*Voir* ce nom) dès sa démobilisation. Leur fils Jean-Paul, aujourd'hui (octobre 2001) sénateur-maire de Perpignan, naquit à Lyon le 7 mai 1942. A posteriori, il put écrire (*Ibidem*) que la naissance de cet enfant l'aurait dissuadé de gonfler les rangs des « Évadés de France », chose pourtant facile dans le Vallespir de ses ancêtres (où il se rendait alors parfois), limitrophe de l'Espagne et où les filières de passage abondaient (*Voir* plus particulièrement : Barde Edmond). En pratique, il accepta une nomination à la commission d'armistice qui siégeait à Wiesbaden. mais il était en contact avec des résistants des Affaires étrangères à Vichy, dont Suzanne Borel. Son nouveau travail consistait à faire périodiquement une revue de la presse allemande à l'intention de Vichy. Au début de Novembre de 1942, il fit la traduction d'un article de Sauckel qui dénonçait la « négrification » de la France. Après cet épisode qui alerta Laval, il reçut l'ordre de regagner Vichy par avion. Peu après le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, Suzanne Borel, qui participait aux activités du mouvement « Combat » le fit nommer attaché d'ambassade à Ankara, tout en prévenant Manach, le représentant de la France Libre à Istanbul. Avec sa femme et son fils il réussit à gagner Istanbul par chemin de fer. Manach lui demanda d'occuper son poste à Ankara pendant au moins six mois avant de se rallier officiellement à la France Libre. Il « espionna » pendant son séjour à Ankara l'ambassadeur vichyste, Gaston Bergery, pour le compte de la France combattante. À la fin du mois de juin 1943, il fut affecté par celle-ci à sa délégation au Levant et dut, de la sorte, rejoindre Beyrouth où les gaullistes essayaient de négocier avec les Libanais et les Syriens les conditions de l'indépendance de ces États.

À la fin du mois de décembre 1944, alors qu'Yves Chataigneau venait d'être nommé gouverneur général d'Algérie, Paul Alduy fut sollicité pour occuper, à ses côtés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1945, les fonctions de secrétaire général, directeur de son cabinet civil et militaire puis, plus tard et simultanément, celles de conseiller technique du ministère de l'Intérieur. Il fut, en 1946, nommé préfet de 3<sup>e</sup> classe. Pendant quelques semaines, de décembre 1946 à janvier 1947, il fut le chef de cabinet de Guy Mollet, ministre d'État d'un gouvernement de transition homogène (S.F.I.O.) présidé par Léon Blum : à ce titre, il écrivit au ministre, lui recommandant de ne pas démissionner afin de tirer profit, pour sa carrière future, de cette expérience gouvernementale.

De cette expérience algérienne et ministérielle, Paul Alduy fut tout particulièrement marqué par les « événements » de Sétif, en mai 1945. En effet, si le gouverneur Chataigneau dont Paul Alduy reconnaît, 51 ans plus tard, avoir été très proche, était un « réformateur » modéré qui, d'après son chef de cabinet, voulait mettre en œuvre les dispositions prévues par Violette en

1936 et s'appuyer sur les « musulmans » réformistes comme Ferhat Abbas, il dut s'opposer à l'inertie des lobbies coloniaux et de l'administration parisienne. Paul Alduy, a pu expliquer comment, profitant de ses doubles fonctions à Alger, auprès de Chataignau et à Paris, auprès d'Édouard Depreux, il a pu avoir le sentiment de pouvoir accélérer les procédures en bousculant l'inertie bureaucratique de l'administration. Le 14 juin 2001, dans les colonnes du quotidien perpignanais *L'Indépendant*, Paul Alduy a pu que écrire que « *personnellement, le 9 mai 1945, j'envoyais, dans le plus grand secret un membre de mon cabinet à Guelma [dans le Constantinois] pour enquêter sur la répression exercée par les milices civiles [formées par les Européens] (...). Il s'est avéré qu'il était impossible d'apporter une preuve de sévices exercés [par ces milices sur les populations musulmanes]* ». Par contre, dans le même « courrier de lecteurs », il évoque, en utilisant un anachronisme, « *l'insurrection des islamistes de Messali Hadj* », « *les assassinats rituels* », et « *les atrocités* » dont ces derniers se rendirent coupables, sans rien dire de la genèse des événements et des responsabilités françaises. Il insiste, sur le fait que la répression issue de décisions auxquelles il prit part, se fit dans le strict « *respect de la personne humaine* ». pendant les tragiques événements du Constantinois, Paul Alduy eut sous ses ordres Maurice Papon, alors préfet du département de Constantine. Dans ses entretiens avec Joël Mettay (*op. cit.*, p. 67), Paul Alduy écrit : « *Nous savions que Papon était très vichyste et j'étais chargé de le surveiller tout particulièrement. (...) Le fait est que c'était un très bon administrateur... qui ne pouvait nous supporter ni moi ni Chataignau, à cause de notre couleur politique. Il était d'extrême droite, c'était très clair* ». En effet, depuis 1943, Paul Alduy, adhérait au Parti socialiste S.F.I.O. auquel Jules Moch, au Liban, lui demanda d'adhérer.

Le 18 novembre 1947, il accepta d'être désigné par l'Assemblée nationale conseiller de l'Union française, sur la recommandation des fédérations et des parlementaires d'Algérie. Il fut réélu le 12 juillet 1952 Il fut, de 1947 à 1956, le président du groupe socialiste S.F.I.O. de l'Assemblée de l'Union française. Il s'intéressa, dans le cadre de la S.F.I.O., aux problèmes de l'outre-mer. Il appartient à la commission des résolutions du conseil national d'avril 1948. En 1950, il devint membre du Comité directeur du Mouvement démocratique et socialiste pour les Etats-Unis socialistes d'Europe. À la semaine d'études internationales de Saint-Brieuc (27 juillet-1<sup>e</sup> août 1948), il rapporta un texte sur « *la participation des peuples et nations d'outre-mer à la future confédération des Etats-Unis d'Europe* ». Les 12 et 13 juillet 1949, il présenta aussi le rapport de politique générale aux journées d'études de l'Union française. Il soutint, en 1957, les efforts de Gaston Defferre, ministre de la France d'Outre-Mer dans l'élaboration de la « loi-cadre » qui permit aux colonies de l'Afrique noire et à Madagascar d'accéder à l'autonomie puis à l'indépendance. Il se battit, dans cette assemblée consultative pour l'instauration de collèges électoraux uniques aussi bien en Algérie que dans les colonies africaines. En 1954, peu avant l'insurrection de la Toussaint, il accepta une mission que lui confia François Mitterrand, ministre de l'Intérieur et de l'Algérie, par l'entremise de Georges Dayan, son chef de cabinet. Il put se rendre compte que ce qu'écrivait le quotidien communiste *Alger Républicain* à propos de la torture pratiquée par des militaires et des gendarmes (Paul Alduy pensait alors que la police n'était pas concernée) contre les nationalistes algériens était une réalité qu'ignorait le Gouverneur général. Il en informa, bien sûr, le ministre.

Bien introduit dans la S.F.I.O., il avait cependant des relations plutôt « froides » avec Guy Mollet, qui selon ce qu'il a raconté à Joël Mettay (*op. cit.*, p. 82) le trouvait « *trop à gauche* ». Il prétendit également, toujours devant le même interlocuteur, avoir été peu intéressé par un poste ministériel, « *ce qui faillit se produire avec Félix Gaillard* ». Mais, ajouta-t-il, « *par tempérament, je ne suis pas un courtisan* » (*Ibidem*, p. 83). En fait, très à gauche dans la S.F.I.O., à la fin des années 1940, il évolua progressivement vers des positions modérées.

En juin 1951, Paul Alduy, tenté par une carrière parlementaire en métropole se vit proposer par Guy Mollet une candidature dans les Hautes-Pyrénées, alors fief radical, au prétexte qu'il était pyrénéen... Il fut battu, étant arrivé en troisième position. Pensant encore devenir l'élu de ce département, il y anima, à l'automne suivant, la campagne de la S.F.I.O. Toutefois cette tentative d'implantation dans les Hautes-Pyrénées fut sans lendemain. Dès 1952, il commença une nouvelle carrière, dans le département de ses ancêtres catalans, les Pyrénées-Orientales. Le 14 février 1952, il fut élu, à l'occasion d'une élection partielle, conseiller municipal de la commune d'Amélie-les-Bains - Palalda (les deux communes, la station thermale d'Amélie et le village de Palalda avaient été fusionnées le 1<sup>e</sup> octobre 1942. Voir Barde Edmond, François) il devint le même jour, maire de la commune. Ce fut Gustave Pouzens, maire S.F.I.O. de la commune qui, deux mois plus tôt, l'avait sollicité, car, selon son propre témoignage, le premier magistrat ne savait comment résoudre les problèmes financiers d'Amélie et lui demanda de prendre le relais, à l'occasion d'une élection complémentaire provoquée par le décès d'un adjoint. À l'issue des élections municipales générales des 26 avril et 3 mai 1953, il fut réélu, le 10 mai, maire d'Amélie-les-Bains - Palalda. Il le demeura jusqu'au 19 mars 1959. À cette date, élu maire de Perpignan, il laissa la mairie d'Amélie à son épouse, Jacqueline Alduy (Voir ce nom). Recherchant ensuite un canton « libre » afin de pouvoir accéder au conseil général des Pyrénées-Orientales (il ne pouvait prétendre à celui d'Arles-sur-Tech, où se situe la commune d'Amélie, détenu par le socialiste Baptiste Pams, voir DBMOF, XXXVIII, « Pams Jean, Baptiste, Philippe, Pierre »), il dut, pour le scrutin du 17 avril 1955 se résoudre à être candidat dans le canton de Prats-de-Mollo détenu par Guillaume Julia, maire communiste de Saint-Laurent-de-Cerdans, très populaire et bien implanté. Il l'emporta dès le premier tour par 1541 voix contre 1355 au sortant communiste. Ce mandat lui permit de compléter les travaux de reconstruction des infrastructures -très endommagées par les inondations catastrophiques d'octobre 1940 de ce canton montagnard- en obtenant, entre autres, les crédits nécessaires à la reconstruction de ponts et de routes. Il ne lui restait plus, désormais, qu'à conquérir un siège de député. Les élections législatives anticipées du 2 janvier 1956 lui permirent de réaliser cette ambition. Devant laisser la première place sur la liste présentée par la S.F.I.O. dans les Pyrénées-Orientales au sortant, l'ex socialiste indépendant Arthur Conte (Voir ce nom), il n'avait plus qu'à accepter la seconde, non sans avoir fait le nécessaire pour qu'un député sortant, le vétéran radical François Delcos, ne se représente pas. À l'issue d'une campagne brève et passionnée, la liste S.F.I.O., apparentée à celle présentée par les *radicaux* et les « républicains sociaux », réussit à enlever deux sièges, le troisième étant attribué au communiste sortant André Tourné (Voir ce nom). Toutefois, le second siège, celui qui revenait à Paul Alduy ne fut conquis que de justesse, par 40 voix d'avance, seulement, sur le leader radical départemental, Gaston Pams, maire d'Argelès-sur-Mer. Pendant cette législature, prématurément interrompue, il intervint à plusieurs reprises dans le débat parlementaire. Il fut, en particulier, le rapporteur de la loi-cadre sur l'outre-mer présentée par Gaston Defferre. En février 1958, il signa une protestation collective contre l'interdiction de *Tribune socialiste*, organe d'expression des opposants à la politique suivie par la majorité de la S.F.I.O. en Algérie. Mais peu après, il s'en détacha puisqu'il vota, le 1<sup>e</sup> juin, pour les pleins pouvoirs au général de Gaulle en Algérie. Pendant huit ans, Paul Alduy assista à de nombreuses réunions du Comité directeur de la S.F.I.O. où il exposait inlassablement les problèmes de l'outre-mer dont il était devenu un spécialiste. Il aborda les questions relatives à l'Afrique noire et, dans sa façon de traiter du « problème algérien », il aurait, selon ses dires, adopté une position médiane, à *équidistance entre les partisans de l'indépendance de l'Algérie et les tenants -tels Guy Mollet- de « la victoire par les armes avec maintien du statu quo »* (Paul Alduy in METTAY Joël, *op. cit.*, p. 95). Il siégea ensuite à la sous-commission du comité provisoire constitutionnel chargée de l'outre-mer qui proposa, entre autres choses, la création de la Communauté qui remplaça l'Union française. Aux

élections de novembre 1958, il fut l'un des rares députés de la S.F.I.O. qui conservèrent leur siège. Le 9 janvier 1959, il vota en faveur du nouveau gouvernement dont Michel Debré était le premier ministre, se démarquant ainsi de la ligne de conduite adoptée par son parti. Il fut désigné par le groupe parlementaire socialiste comme le candidat du parti à l'Assemblée consultative européenne. Cette désignation fut cependant rejetée à la demande expresse de Guy Mollet. Paul Alduy maintint sa candidature et refusa de se présenter devant le bureau du parti et le Comité directeur, lequel proposa son exclusion.

Mais ce furent les élections municipales de mars 1959 et les conditions de sa candidature qui fournirent au comité directeur le prétexte pour exclure de la S.F.I.O. un Paul Alduy depuis longtemps en conflit avec Guy Mollet. Candidat, à la fois à Amélie-les-Bains (dont il était le maire sortant) et à Perpignan, il fut élu dans les deux communes. Un article publié dans *L'Indépendant* et le fait de s'être, en alliance avec les gaullistes, mis à la tête d'une liste dissidente de celle présentée par la Fédération départementale de la S.F.I.O. aux élections municipales à Perpignan, conduite, au premier tour (8 mars 1959), par le maire sortant, le socialiste Félix Depardon (*Voir DBMOF, XXV, pp. 49-50*) fournirent les justifications de son exclusion. Au second tour (15 mars 1959), il s'opposa à la fois à la liste « d'union républicaine et d'administration municipale » par le sénateur (également S.F.I.O.) Léon-Jean Grégory (*Voir DBMOF, XXX, pp. 280-284*) constituée expressément pour ce second tour, et à la « liste d'union des gauches », issue de la fusion des listes de la S.F.I.O., du P.C.F. et la « Nouvelle Gauche », conduite par Félix Depardon.

Il fit de Perpignan son inexpugnable bastion. En 1965, il fut réélu maire alors qu'il conduisait une liste avec l'U.N.R et le M.R.P. et en 1971 à la tête d'une liste groupant 9 socialistes, 6 radicaux, 13 « divers gauche » et 9 modérés. En 1977, il fit, sur son nom, l'union de la droite modérée, affrontant la droite conduite par Louis Camo, la liste d'Union de la Gauche (socialistes, communistes, radicaux de gauche, P.S.U.) groupée derrière la candidature du radical René Argelliès, ancien adjoint de Félix Depardon et une liste de coalition d'extrême-gauche, rassemblant des militants de la L.C.R., de la mouvance catalaniste progressiste (dont la tête de liste, le cheminot catalaniste et cédétiste Pierre-Yves Baron) et des personnalités indépendantes. Mis en ballottage (la liste « Horizon 85 » conduite par Paul Alduy obtint, le 13 mars, 17216 voix –39,04% (contre 16097 –36,51%- à « L'Union de la gauche », 9051 –21,55%- à « Perpignan renouveau » conduite par Louis Camo et 1280 – 2,90%- à la liste « Le Pouvoir aux travailleurs »). Un second tour fut nécessaire : le 20 mars 1977, la liste « Horizon 85 » l'emporta avec 24646 voix (55%) contre 20161 (45%) à « L'Union de la Gauche ». En 1983, il se situa nettement à droite, intégrant, en deuxième position le chef de file local du R.P.R., Claude Barate. Le scrutin prit l'allure d'un affrontement entre les deux blocs, marginalisant les autres candidatures. Paul Alduy l'emporta néanmoins au second tour sur la liste d'Union de la Gauche conduite par la députée socialiste Renée Soum. En 1989, la partie fut difficile. À la tête d'une liste rassemblant des représentants de la droite parlementaire, il fit face, au premier tour, à une liste conduite par Robert Marty, professeur de mathématiques à l'Université, rassemblant des militants socialistes et radicaux ainsi que des représentants de la société civile, à une liste communiste conduite par l'ancien député André Tourné (*Voir ce nom*), à une liste du Front national dont le chef de file était l'ancien officier rebelle Pierre Sergent. Il l'emporta au second tour sur la liste issue de la fusion entre les listes de Robert Marty et d'André Tourné. Pendant ce mandat un fossé de plus en plus grand se creusa entre Paul Alduy et son adjoint R.P.R. Claude Barate. Une élection partielle eut lieu en juin 1993. Contre toute attente, Jean-Paul Alduy, fils du sortant, s'appuyant sur une coalition de forces marginales de centre-gauche et de centre-droit, l'emporta sur la liste d'Union des partis de la droite parlementaire dont la tête de file n'était autre que l'ancien associé et rival de son père, Claude Barate. Évincé quelques semaines plus



tôt du fait de la pression exercée par son premier adjoint, Paul Alduy pouvait savourer la victoire de son fils qui ne dut son élection qu'à l'action des réseaux qui quadrillaient la ville et qu'il avait mis en place pendant son long « règne ».

En effet, sa longévité exceptionnelle à la tête de la capitale du Roussillon (ou de la Catalogne-Nord, pour reprendre un néologisme en vogue depuis les années 1970 et que les catalanistes, adversaires ou amis de la « dynastie » Alduy ont répandu) ne s'explique que par la mise en place de puissants réseaux qui, au delà de ses choix politiques pour le moins sinueux, surent capter la fidélité de clientèles diversifiées, souvent à base communautaires, en vrac : Juifs (avec, notamment, un ferme soutien à la politique de l'État d'Israël et au sionisme en général), Gitans, (dont il fut le pourvoyeur sans failles de prébendes diverses), Catalans de « souche » (dont il flatta l'identité, soutenant les initiatives culturelles, puis, après 1975, en favorisant un rapprochement institutionnel avec la « Generalitat » de Catalogne et son président Jordi Pujol), « Pieds-Noirs » (qu'il sut accueillir en 1962 et dont il favorisa l'installation dans la ville nouvelle du Moulin-à-Vent et dont il soutint sans failles au Parlement l'ensemble des revendications, n'hésitant pas, parfois, à se prévaloir de la fermeté dont il fit preuve dans les fonctions officielles qu'il exerça à l'encontre des « Musulmans » dans l'ex- Algérie française)...

Se réclamant d'une certaine passion pour la gestion de la cité, il se targua d'être un grand urbaniste. Sa principale réussite fut, sans conteste, la réalisation, en tranches successives, de la ville nouvelle du Moulin-à-Vent. Mais ses adversaires lui reprochèrent, de façon souvent justifiée, des vues étriquées ou pour le moins contestables. Il laissa se dégrader la situation du centre historique de la ville, dont plusieurs quartiers se « ghettoisèrent » progressivement tout au long de ses mandats successifs. La création (1972) d'un parking, en plein centre-ville, au prix du démontage du marché couvert, à structure métallique, de la place de la République, ainsi que la démolition des magnifiques bâtiments d'une caserne du XVIIe siècle construite par Vauban, à la veille de son classement comme monument historique, lui furent justement reprochés par des personnalités d'horizons très divers. Mais, ayant cessé de présider aux destinées de Perpignan, il justifia pleinement, devant Joël Mettay qui l'interviewait, ces deux décisions amèrement regrettées par beaucoup. Afin de mener à bien les divers projets de rénovation urbaine fut créée la Société Immobilière de la Ville de Perpignan dont il devint le P.D.G. Paul Alduy refusa toutefois de percevoir les indemnités qui lui revenaient à ce titre. Notons également que ses vues purement perpignanaises l'empêchèrent de mettre sur pied une « communauté urbaine » regroupant les communes d'une agglomération, qui, depuis la fin des années 1960, transformait les communes jadis rurales de la périphérie perpignanaise en communes dorts suburbaines. Il est vrai que, parfois, elles avaient le tort d'avoir des municipalités dont la couleur n'était guère appréciée par le maire de Perpignan. Ce manque de vision sur le moyen terme se paie aujourd'hui très cher, même si les opposants les plus virulents à l'intercommunalité, maintenant souhaitée par son fils et successeur se recrutent aujourd'hui parmi des maires de communes qui ont longtemps dénoncé l'« égoïsme » perpignanaise.

La gestion municipale de Paul Alduy permit à celui-ci de dénigrer ses prédécesseurs, en particulier Félix Depardon. Il s'est souvent flatté d'avoir transformé une « *bourgade rurale* », qualificatif plus que péjoratif pour désigner le Perpignan des années 1930-1950, en une « *citée moderne* », ce qui est bien présomptueux lorsqu'on connaît toutes les carences urbaines et sociales de la ville après qu'il eut abandonné le pouvoir. Elle mit en évidence une remarquable habileté à faire abstraction de toutes les évolutions politiques enregistrées à un niveau aussi bien local que général. Paul Alduy, sans rien changer à ses pratiques, sut en effet

moduler ses positionnements sur l'échiquier politique, en tenant compte davantage de ce qui se passait à Perpignan ...et à Paris qu' au niveau départemental et, plus tard, régional.

En 1960, il fonda l'Association démocratique et socialiste (A.D.S.), organisation pour l'essentiel perpignanaise, dont il devint le président. L'A.D.S. fonctionna jusqu'en 1993, date où Paul Alduy cessa d'être maire de Perpignan et où elle sombra dans la léthargie. Cette formation politique purement locale groupa, pour l'essentiel, la clientèle politique du maire : une majorité de ses adhérents se recruta parmi les employés municipaux. sans se substituer aux grands partis nationaux auxquels Paul Alduy donna son adhésion, l'A.D.S. lui permit de bien établir ses réseaux d'influence sur la ville.

Après avoir rompu avec la S.F.I.O. en 1959, Paul Alduy se rapprocha, dans un premier temps, du gaullisme. Certes, d'aucuns dirent qu'alors il était proche de Léo Hamon ou du général de Bénouville, représentants du « gaullisme de gauche » (Le 20 novembre 1958, à l'occasion des législatives, le quotidien perpignanaise *L'Indépendant* le présentait « *fondateur et animateur du mouvement dit gaulliste de gauche* »). Aux élections législatives des 23 et 30 novembre 1958, il accola cette étiquette à celle de son parti, la S.F.I.O. Il arriva en tête dès le premier tour : il obtint 16904 voix contre 13462 au secrétaire fédéral du P.C.F., Raoul Vignettes (*Voir ce nom*), 11660 au maire radical d'Argelès-sur-Mer Gaston Pams, 8456 à Gérard Garrigue (U.N.R.) et 1022 à Jean Hontarède (poujadiste). Au deuxième tour (30 novembre 1958), il s'imposa, avec 25003 suffrages, à l'issue d'une « triangulaire » (inscrits : 72778 ; votants : 52 653 ; suffrages exprimés : 51 544) où il affrontait Raoul Vignettes (14922 voix) et Gaston Pams (14693 voix). Il revint dans le giron de la gauche non communiste lorsque la dynamique unitaire le permit, et lorsqu'en 1965, le succès de la candidature de François Mitterrand le convainquit que celle-ci pourrait triompher à courte échéance. Avec l'A.D.S., il adhéra alors à la Convention des Institutions républicaines. Il adhéra ensuite au Parti socialiste au congrès d'Épinay. Il fut exclu du P.S. à la fin mars de 1976 à l'issue des élections cantonales « *pour comportement opportuniste et anti-unitaire* » ( exclusion rappelée publiquement par un communiqué de Michel Jomain, secrétaire de la Fédération catalane du P.S., 21 janvier 1977).

Paul Alduy n'ignorait pas que, après 1962, pour conserver son siège de député de la circonscription de Perpignan-Céret, il lui faudrait peut-être bénéficier du report des voix communistes. Il se présenta avec l'étiquette d' « Union démocratique et socialiste », clin d'œil à « sa » fidèle A.D.S. Le 18 novembre 1962, il se plaça en tête du scrutin de ballottage, recueillant 18759 voix sur 46981 suffrages exprimés, devant Joseph Albert (*Voir ce nom*), secrétaire fédéral du P.C.F. (13660 voix), Aimé Fa -*Voir ce nom*, in *DBMOF*, 4<sup>e</sup> partie- (11725 voix) et Henri Falandry, extrême droite (2837 voix). Le 25 novembre 1962, il l'emporta, sans avoir besoin des voix communistes : une nouvelle triangulaire lui permit de recueillir 23 210 suffrages (Inscrits : 79487 ; votants : 55005 ; suffrages exprimés : 53 263) et de distancer Joseph Albert (16 439 voix) et Aimé Fa (13164 voix). En 1967, il joua donc à fond le jeu de l'Union de la Gauche, étant certain de l'emporter, dans la 1<sup>ère</sup> circonscription (Perpignan-Céret) grâce aux voix de Perpignan et à un bon report des voix communistes du 1<sup>er</sup> tour. Le corps électoral avait crû avec l'inscription de nombreux rapatriés d'Algérie qui étaient, l'objet de sa sollicitude : les inscrits étaient désormais 88 540. Mais la poussée de la gauche et, localement, la bonne implantation du P.C.F. lui imposaient la prudence. Les résultats du 1<sup>e</sup> tour (votants : 65 898) lui indiquèrent qu'il pourrait se passer du désistement du candidat communiste. Paul Alduy arriva en tête avec 25 693 voix, soit 40,48 % des suffrages exprimés, loin devant Joseph Albert (P.C.F., 19 607 voix), Aimé Fa (U.N.R., 13 115 voix) et Édouard Ramonet (« Union large républicaine », 5066 voix). Au scrutin de ballottage (13 mars 1967), il fut réélu avec 28771 voix contre 23702 à Joseph Albert et 13634 à Aimé

Fa. En juin 1968, il s'en sortit de justesse. Surpris par les « événements » de mai 1968 alors qu'il se trouvait aux Etats-Unis où il effectuait une mission parlementaire, il rentra précipitamment à Perpignan. Le 1<sup>er</sup> juin 1968, il participa à une grande manifestation à Perpignan, convoquée par les organisations syndicales. Son vieil ami Émile Roudayre, conseiller municipal, militant de la S.F.I.O., lui suggéra d'y participer. Il se trouva au premier rang de cette manifestation décalée par rapport aux événements parisiens, aux côtés du député communiste André Tourné. Photographié, derrière des « *drapeaux rouges et noirs* », il se mordit bientôt les doigts de cette imprudence, car le candidat « parachuté » de l'U.D.R, le jeune Jacques Godfrain (qui devait plus tard faire carrière dans le département de l'Aveyron ; il est –2002- député-maire de Sainte-Affrique) diffusa cette photographie, répandant l'image d'un Paul Alduy, complice des « fauteurs de chienlit ». La campagne fut rude. Mis en ballottage par Jacques Godfrain, Paul Alduy ne l'emporta qu'avec le désistement de Joseph Albert, candidat du P.C.F. et d'Antoinette Claux, candidate du P.S.U. (qui avait reçu le soutien de nombre d'animateurs locaux du « Mouvement de mai, étudiant et ouvrier »). Réélu en 1973 (il fit sa campagne avec le slogan : « *Un programme commun pour le bien de chacun* ») grâce aux accords d'Union de la gauche, il accéda, après le scrutin, à la vice-présidence de l'Assemblée Nationale. Il le demeura un an jusqu'en 1974.

Il perdit son siège de député en juin 1981 battu par Renée Soum, candidate du PS. Élu sénateur des Pyrénées-Orientales en 1983, il ne fit qu'un mandat et ne se représenta pas en 1991. Paul Alduy séparé de sa femme, devenue maire d'Amélie-les-Bains, épousa sa maîtresse Chantal Diz-Mora. À la fin de sa vie, il retrouva la foi catholique de son enfance.

**SOURCES :** *L'Indépendant du Midi*, édition des Pyrénées-Orientales, quotidien, Perpignan. – *Amélie-les-Bains Palalda Montalba*, Ville d'Amélie-les-Bains, Palalda, Montalba, 1983, 322 p. – *Passion de la cité*, entretien de Paul ALDUY avec Joël METTAY, portrait (« La tentation de l'immortalité » par Joël METTAY, pp. 201-209), préface de René MONORY, Mare Nostrum, Éditions, Perpignan, 1996, 213 p. – Roger BERNIS, *Roussillon politique. du réséda à la rose...*, 1, *Le temps de Quatrième (1944-1958)*, préface de François GOGUEL, Privat, Toulouse, 1984. – Jean- Jacques CAILLIS, *Mon village dans le siècle (Amélie-les-Bains –Palalda) 1880-1999*, Créatech, Amélie-les-Bains, 2000, 302 p. – Étienne FRÉNEY, « Quand Perpignan prend figure de grande ville », in dir. Philippe WOLFF, *Histoire de Perpignan*, Privat, Toulouse, 1985, pp. 235-237 – Louis MONICH, *Histoires rocamboliques de l'élection cantonale 1976 en Roussillon*, Editorial Trabucaire, Perpignan, 1996, 192 p. – Louis MONICH, *Le coup d'État manqué à la mairie de Perpignan. Juin 1981*, Editorial Trabucaire, Perpignan, 1999, 190 p. – Fernand VILLACÈQUE, « L'affaire de Palalda, 4-5 septembre 1870 – 24-28 novembre 1874 », *Massana*, X, 36, Argelès-sur-Mer, 1978, pp. 78-90 – notes de Gilles Morin.

André BALENT

\*  
\*\*\*

LECTURES CHOISIES :

---

**L'AMIC, Paulilles. *La mémoire ouvrière, iconographie* de Marc JULBÉ, Les presses littéraires, Saint-Estève, 2005, 345 p.**

L'AMIC est un sigle. Il joue sur les mots car, en premier lieu, on peut reconnaître le mot catalan qui désigne l' « ami ». Il est sûr que ce furent des « amis » de Paulilles (commune de Port-Vendres) fortement motivés qui prirent, en 1987, l'initiative de créer à Banyuls-sur-Mer, l'Association médiatrice d'Intérêt collectif. Certes, le but principal de cette association était la « sauvegarde du patrimoine à travers une meilleure connaissance de l'histoire locale et de l'évolution de la vie sociale tant ancienne que contemporaine ». Il était évident que, étant donné le nombre de Banyulencs qui, au même titre que des Port-Vendrais, furent impliqués pendant plus d'un siècle dans la vie du site industriel de Paulilles, que la « mémoire » des travailleurs de la fabrique d'explosifs (qui ne ferma qu'en 1991<sup>1</sup>) s'imposa, d'emblée, comme un des chantiers prioritaires de l'association. Celle-ci publie un bulletin de liaison qui aborde divers thèmes patrimoniaux, environnementaux, et sociaux, toujours resitués dans leur contexte historique. Pourtant, l'abondance du matériel recueilli par l'Amic était telle qu'il fut envisagé la mise en chantier du présent volume. Le recueil des témoignages et de l'iconographie, la conception générale de l'ouvrage sont l'oeuvre de trois membres de l'AMIC : France Vetterlein-Marsenach et Alba Rosell, signataires de l'introduction et de la conclusion ; Marc Julbé qui a rassemblé les illustrations.

Ce travail collectif n'a pas la prétention d'être un ouvrage historique<sup>2</sup>. Les auteurs ont rassemblé une riche documentation qui provient en partie de fonds d'archives divers (ADPO, presse, dossier d'histoire sociale de l'UD-CGT des Pyrénées-Orientales, archives privées diverses, en particulier un grand nombre de photographies, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années qui précédèrent la fermeture de l'usine, fonds documentaire historique légué à l'AMIC en 2005 par Arthur Fabre, dernier directeur de l'usine de Paulilles).

Une chronologie (pp. 18-20) rappelle les principales dates de l'entreprise, de sa création (en décembre 1870, dans le contexte de la guerre franco-allemande, Paulilles fut la première dynamiterie française<sup>3</sup>, implantée stratégiquement en un lieu choisi tout exprès pour son

---

<sup>1</sup> 1991 pour l'activité de « placage » des métaux par explosifs qui fut transférée alors à Rivesaltes. On cessa de produire la dynamite à Paulilles en 1984.

<sup>2</sup> Après l'acquisition du site par le Conservatoire du littoral (1998), cet organisme chargé par ailleurs de le remettre en état et d'envisager son futur en liaison avec les collectivités territoriales concernées, a voulu faire le bilan de l'histoire industrielle et sociale de Paulilles. Il a confié cette tâche à une historienne, Edwige Praca.

<sup>3</sup> Rappelons qu'Alfred Nobel (Suédois) déposa son brevet de fabrication de la dynamite en 1867.

éloignement de la frontière allemande), jusqu'à sa fermeture entre 1984 et 1991. Cette mise au point permet de suivre les étapes de l'histoire industrielle du site avec la localisation des diverses unités de production, des diverses sociétés (Société générale pour la fabrication des dynamites qui devint en 1927 la Société Nobel française ; fusion de cette dernière avec Nobel-Maletra en 1956 et formation de Nobel-Bozel ; constitution en 1972 de Nobel P.R.B. explosifs) ; explosions successives et souvent meurtrières, la première, dès 1877 ; l'usine pendant les guerres mondiales<sup>4</sup> ; le mouvement mutualiste (mutuelle dès 1902) et syndical qui se reconstitue, se développe ou disparaît momentanément car son histoire est ponctuée par des grèves, victorieuses ou non.

Le premier chapitre (« Quelques données sur l'histoire de Paulilles », pp.18-41) permet de publier, plutôt que des témoignages, quelques documents originaux ou extraits d'ouvrages ou articles ayant évoqué, à divers titres, des aspects du passé de l'usine et de son personnel.

Un deuxième chapitre (« À propos de quelques techniques », pp. 42-57) permet, grâce à des témoignages relativement récents, de faire le point sur les techniques industrielles mises en oeuvre de 1958 à la fermeture. Il est accompagné d'un glossaire établi par Emmanuelle Fradet.

Les chapitres suivants sont tous des témoignages<sup>5</sup> recueillis récemment. Ils peuvent remonter jusqu'aux années 1920-1930. Toutefois, certains témoins évoquent des souvenirs familiaux transmis oralement par les parents ou les grands-parents. Ainsi, nous plongeons parfois dans le XIX<sup>e</sup> siècle.

Deux chapitres (« Paulilles vu par les enfants » ; « Quand Paulilles était une ruche », pp. 61-112) parlent de Paulilles, cité ouvrière disposant de son école publique, paradis des enfants de travailleurs qui en gardent un souvenir ému et émerveillé. L'encadrement très paternaliste des sociétés Nobel a empêché longtemps l'éclosion d'une vie syndicale qui, en 1949, fut interrompue par l'échec d'une grève. Il est vrai que pour les ouvriers, pour la plupart originaires de la côte Vermeille, les salaires assuraient un train de vie nettement supérieur à celui des pêcheurs ou des vigneronns du voisinage. Cela fit oublier la pollution à laquelle, à vrai dire, personne ne prenait garde et les maladies professionnelles (affections cardiaques dues à la manipulation du glycol) causant nausées et violents maux de tête et, parfois, provoquèrent la mort d'ouvriers par infarctus. Elles ne furent reconnues et traitées de façon adéquate, que très tardivement, en 1981.

Trois autres chapitres (« En bas », pp. 115-168) ; « ...a la muntanya ...», pp.169-318 ; « Et ailleurs », pp. 319-337 ) traitent du travail : de celui des bureaux, du laboratoire, des magasins et des ateliers (« En bas ») à celui des ouvriers de la *muntanya*, éminence rocheuse située en bord de mer, entre les plages de Paulilles et du Forat, sur laquelle étaient distribuées la plupart des activités de production des explosifs et des cartouches. Ces nombreux témoignages, denses et précis, d'ouvriers et d'ouvrières permettent de reconstituer les étapes du processus de fabrication. Dans le chapitre « et ailleurs », on retiendra plus particulièrement celui du docteur Jean Drulot, médecin de Banyuls, qui, après le décès de Marcel Coderch, comprit l'origine « professionnelle » de l'infarctus qui avait causé sa mort.

---

<sup>4</sup> Présence de travailleurs espagnols, puis indochinois (connus localement comme les « *Anamites* ») pendant la Première Guerre mondiale dont les conditions de travail furent épouvantables (quelques témoignages font allusion à leur triste sort) ; travail sous contrôle allemand entre 1942 et 1944, période pour laquelle il y a fort peu de témoignages.

<sup>5</sup> Certains ont été recueillis en catalan (variante roussillonnaise) et traduits en français. Ils représentent un corpus intéressant, aussi, au plan linguistique.

Le chapitre « La vie syndicale » (pp. 327-337) ne regroupe que deux témoignages qui ne concernent que les années 1949 (témoignage de Lucienne Calcine, encartoucheuse licenciée à la suite de la grève) et 1963-1984<sup>6</sup>. Il est vrai que des bribes d'informations concernant le mouvement social et le syndicalisme à Paulilles sont données ponctuellement dans des témoignages des précédents chapitres (sur la grève de 1949, par exemple). Toutefois, seul, le témoignage de Georges Malé, militant de premier plan entré à Paulilles en 1963, comporte de substantielles informations. Il évoque la création (ou plutôt la recréation) d'une section syndicale de la CGT en mars 1964, les pressions de la direction, le premier secrétaire de la section, René Marti, auquel il succéda bientôt. Il évoque plus particulièrement sa lutte pour faire reconnaître comme maladie professionnelle l'affection cardiaque qui provoqua la mort de plusieurs ouvriers. Georges Malé fut secrétaire du syndicat de Paulilles jusqu'en 1979, date à laquelle il devint secrétaire de l'UD-CGT des PO.

Un dernier chapitre (« La vie sociale », pp. 340-346) aborde, trop rapidement sans doute, les relations de sociabilité entre travailleurs. On y évoque (témoignage de Jacques Centelles, Banyulenc, marin du CNRS affecté au laboratoire Arago de Banyuls et auteur d'ouvrages remarquables) la pêche aux oursins contaminés par l'acide de l'usine ; les festivités solennelles en l'honneur de Sainte Barbe qui étaient l'occasion de mettre au point un spectacle à Paulilles organisé par le « Groupe artistique banyulenc » dont beaucoup de membres étaient des travailleurs de l'usine Nobel.

Ce travail exemplaire de l'AMIC montre la voie aux associations locales qui oeuvrent à la conservation du souvenir des diverses phases de l'industrialisation, de la mémoire des travailleurs et du mouvement social qui en furent les acteurs. Paulilles fut, dans les Pyrénées-Orientales, un site exceptionnel, témoin d'avant-garde de la seconde industrialisation dans ce département. D'autres associations locales dynamiques font un travail qui va dans le même sens. Nous pensons en premier lieu à celles qui, dans le Conflent, à Baillestavy ou à Escaro plus particulièrement, s'intéressent au passé minier et métallurgique de ces communes. Il s'agit là d'une activité bien plus ancienne que la fabrication de dynamite. Elle a laissé une empreinte profonde dans plusieurs communes du Conflent et du Vallespir (de Cerdagne, aussi, avec la mine du Puymorens). La publication des témoignages de mineurs ou de travailleurs des installations sidérurgiques déjà collectés, certains depuis plus de vingt ans, constituerait, comme pour Paulilles, une source irremplaçable pour les historiens de l'industrie et ceux du mouvement ouvrier et social.

André BALENT

\*  
\*\*\*

---

<sup>6</sup> Mais nous savons, par ailleurs, que des tentatives avortées d'implanter un syndicat à Paulilles échouèrent (après 1918, la CGT essaya de créer une organisation à la suite d'un accident ; dans les années 1930). Mais elles se heurtèrent à la fois au paternalisme de la direction et à une féroce répression (licenciements des promoteurs du syndicat).

## NOTES DE RECHERCHES

---

### **Les gauches languedociennes à l'épreuve de la guerre d'Algérie.**

Quand la guerre d'Algérie commence, les gauches sont en position de force dans les départements du Roussillon et du Languedoc méditerranéen du moins dans l'Hérault, le Gard, l'Aude et les P.O . Cela est vrai depuis 1945 : la gauche est dominante, avec trois grands partis, la SFIO, les Radicaux et le parti communiste, mais aussi des syndicats de salariés, le Mouvement de la Paix et tout un tissu associatif. Après les législatives de 1956, dans les 6 départements que compte alors la Région, la gauche a 14 représentants, dont 6 communistes. Droite et Centre n'en ont que 7, dont 4 Poujadistes. La gauche peut compter sur des voix écoutées. Celles d'universitaires de Montpellier comme le professeur communiste, animateur du Mouvement de la Paix, Jacques Roux ; celles d'élus : le député communiste de l'Hérault, Raoul Calas, est un tribun charismatique. Le député socialiste Jules Moch est un homme d'influence. Ils ne sont pas les seuls. La gauche languedocienne a des représentants qu'on aurait pu croire capables de mieux dominer les problèmes. D'autant plus que socialistes et radicaux ont des responsabilités gouvernementales ou parlementaires dans la période du gouvernement de Mendès France qui est mis en minorité en février 1955 puis pendant la présidence de Guy Mollet entre janvier 1956 et mai 1957. Mais cet ensemble de gauche est une nébuleuse où, depuis les ruptures de 1947, les alliances sont surtout électorales.

Ce que vaut l'unité des gauches, on le voit à l'épreuve de la guerre d'Algérie. Cette guerre présente de telles particularités qu'il ne faut pas la considérer comme un élément analogue aux autres dans l'histoire de la décolonisation. Avant 1958, les divergences de vues sur le destin de l'Algérie menacent l'unité des partis. Il n'y a ni analyse ni solution qui s'impose à tous, même face à une extrême droite qui retrouve audace et influence. Et de 1958 à 1962, les éclatantes défaites politiques des gauches sont la preuve que jamais dans cette période elles ne sont sorties de la crise engendrée par la guerre d'Algérie. Leur reconstruction n'est pas antérieure à la conclusion de la paix.

Bien entendu il ne faut pas négliger d'autres facteurs de cette époque, qui sont très graves : la guerre froide surtout, avec son complexe de conséquences. Si le Parti communiste s'est trouvé aussi isolé, c'est bien pour des raisons de politique internationale, avec des points culminants comme l'affaire hongroise en 1956 qui est justement une année de tensions extrêmes entre partisans et adversaires de l'«Algérie française».

Au niveau régional, les socialistes et les radicaux ont une liberté de parole et d'initiative limitée. Pour eux, il y a une obligation de réserve pendant la durée du gouvernement Mendès France et, plus encore, de celle de Guy Mollet en 1956 et jusqu'en mai 1957 : autrement dit dans une période cruciale où les événements d'Algérie sont la première cause de la fragilité ministérielle. Les communistes sont tenus à l'écart du pouvoir et ne connaissent donc pas les mêmes contraintes. Ils recherchent l'unité d'action de la gauche comme en témoigne le vote des pouvoirs spéciaux le 12 mars 1956, mais ils ne parviendront pas à la créer. Les divergences sont d'ailleurs réelles. On les voit au niveau du langage. Car pendant ces premières années de la guerre d'Algérie, les ambiguïtés ne manquent pas : le simple fait de nommer « Algériens » ceux qui ont pris les armes contre la présence française fait problème et engage. Si le mot implique la reconnaissance d'une nation algérienne, alors il conduit à admettre l'idée d'indépendance. Or, dès la fin de novembre 1954, dans les éditoriaux du *Travailleur du Languedoc* qui est la publication hebdomadaire de la fédération héraultaise du parti communiste, c'est l'indépendance qui est souhaitée : « *Nation algérienne* », « *peuple algérien* » ; une indépendance à négocier avec « *les authentiques représentants du peuple algérien et non avec leurs fantoches* ».

Le journal est très critique vis-à-vis de Mendès France qui a dit, avec tant d'autres « *L'Algérie c'est la France* », parce que la comparaison des droits et des salaires prouve le contraire. Dans cette région où la viticulture est encore la première activité, la concurrence du vignoble algérien est souvent évoquée, avec des conclusions diverses. Pour les communistes, par référence aux luttes de classe, il s'agit de combattre les « *gros producteurs viticulteurs capitalistes [...]* gros colons ... *10 000 000 d'hectares des meilleures terres ont été volées au peuple algérien depuis 1830...* ». En conséquence, « *L'intérêt et le devoir des petits et moyens viticulteurs comme de tout le peuple français sont de soutenir la lutte du peuple algérien contre le colonialisme et pour son indépendance* ».

Le parti communiste et le Mouvement de la paix cherchent à créer un front unique des gauches, ils proposent des plates-formes communes ; par exemple, en octobre 1955 :

- contre la répression
- pour le rappel des soldats envoyés depuis un an en AFN.
- Pour l'ouverture de négociations avec des représentants qualifiés du peuple algérien.

De 1955 à 1957, les communistes mettent l'accent sur la question des appelés. D'où des incidents en gare : à Montpellier en octobre 1955 lors du départ de 410° RAA. A Sète aussi, comme le 28 mai 1957, quand les trains sont bloqués. 6 militants de Sète et 17 autres de Lunel sont déférés devant le tribunal correctionnel de Montpellier. Un soldat insoumis, Francis Renda, est soutenu par les organisations communistes. Il est condamné à 3 ans de prison par le Tribunal des forces armées et est détenu au pénitencier agricole de Casabianda en Corse jusqu'en décembre 1960.

Mais parti communiste et FLN mènent des combats séparés. Les passerelles sont le fait d'individus, de petits groupes, jamais d'appareils de partis : à la fin d'octobre 1955, un tract contre la répression a été signé par des secrétaires de sections communistes et socialistes et des maires de petites communes. Il n'y aura pas de meetings communs malgré la répétition des appels : par exemple à l'occasion de la venue de Laurent Casanova pour l'anniversaire de la révolution d'octobre ; et en dépit de l'agressivité montante d'adversaires communs comme le Mouvement « Algérie française », et tous les partis et associations d'extrême droite. En dépit aussi d'attitudes concordantes comme en 1956 en faveur de l'UGEMA et de son leader Mohammed Khemisti. Après l'arrestation de Khemisti en novembre 1957 et la dissolution de l'UGEMA en janvier 1958, la ville universitaire de Montpellier n'est plus au cœur de



l'agitation des étudiants. Le FLN mise davantage sur le bassin industriel d'Alès-La Grand Combe qui est sa première zone de recrutement dans la wilaya centre-sud . Mais il ne cherche pas d'alliance avec le parti communiste : si celui-ci organise meetings ou manifestations en soutien au FLN et pour appeler au cessez-le-feu, aucun musulman algérien n'y participe.

Même distance encore dans l'affaire du Collectif des avocats en 1958 : le FLN ne veut pas de défenseurs issus du Parti, il leur préfère des progressistes, libéraux et chrétiens de gauche. Jusqu'en 1958, les communistes en Languedoc mettent pourtant la question algérienne au rang de leurs thèmes majeurs, avec le danger atomique et le réarmement allemand. Quand ils ont soutenu Guy Mollet en 1956, c'était pour qu'il obtienne la paix en Algérie. Un an après, dans un article de *La Marseillaise* , Raoul Calas a accusé le président d'avoir trahi cette espérance. Le journal a été saisi.

La SFIO, toujours sous l'influence de Jules Moch, reste relativement homogène. Son hostilité à une unité d'action avec le PC est constamment réitérée – sans que la question soit même débattue...-. Une posture confortée par les événements de Hongrie de 1956. La solide fédération socialiste de l'Hérault donne une impression de stabilité, même si sur sa gauche, la dissidence de l'UGS révèle l'existence de contestations. Une UGS, il est vrai, qualifiée d'« embryonnaire » par les RG en 1957.

Les déceptions de la politique algérienne expliquent que le 27 octobre 1957 le conseil fédéral prenne ses distances par rapport au secrétaire général de la SFIO, Guy Mollet qui, depuis le 22, est de nouveau à la tête du gouvernement. Un gouvernement des plus éphémères : il est renversé le 28 !

Le bureau fédéral de l'Hérault impute aux communistes une responsabilité dans les échecs de Mollet : « *le parti communiste ,insulteur du gouvernement à direction socialiste, soutien et pourvoyeur en armes des fellaghas, et des traîtres qui tuent les jeunes Français servant en Algérie* ».

Le parti radical se scinde en deux fractions principales en novembre 1956. Il n'a ni la discipline interne du PC ni la cohésion que donne un leader local charismatique. L'Algérie n'est qu'un élément du désaccord. La présence de Mendès France à la tête du parti compte davantage. C'est en novembre 1956, après le Congrès de Lyon que se produisent les cassures régionales. Elles sont aggravées par des querelles d'hommes , surtout la mésentente entre le valoisien Emile Claparède qui est maire de Béziers et vice-président national de son parti, et le député « dissident » Vincent Badie, un ancien déporté très estimé dans les milieux des associations de résistants , élu en janvier 1957 à la tête du groupe parlementaire radical-socialiste.

À propos de l'Algérie, les radicaux s'entendent pour rejeter sans discussion les offres d'union des communistes. Ils se prononcent majoritairement pour le maintien de l'Algérie française et appuient le gouvernement de Guy Mollet. En février 1957, Vincent Badie critique les campagnes « défaitistes » de *l'Express* ( en particulier les articles de J.J.S.S. sur les tortures) . Aussi, quand les Valoisien organisent une commission d'enquête en Algérie sur le problème des tortures, avec la participation de Claparède, ils sont totalement désapprouvés par les dissidents. Après la « Bataille d'Alger » ce problème suscite des émotions. Pourtant, quand la CGT organise le 12 avril 1957 une « Journée » contre « *les tortures et la répression en Algérie* », c'est un échec. D'après les RG, « elle est passée inaperçue de la population ». Vincent Badie, à l'occasion du Congrès national des radicaux dissidents d'avril 1957 fait l'éloge de la politique algérienne du gouvernement Guy Mollet. Le traitement de la question algérienne commence selon lui par le rétablissement du calme. Après quoi, il recommande des élections au Collège unique , en dépit des craintes qu'il éprouve pour la représentation des

Français d'Algérie. Avec son groupe parlementaire, il se prononce en juillet 1957 contre l'internationalisation du problème de l'Algérie, « *partie intégrante de la France* » : c'est une riposte aux propos tenus par le sénateur américain Kennedy. Vincent Badie dénonce l'intérêt des Américains pour les richesses du sous-sol saharien.

C'est l'époque où Robert Lacoste, leader du nouveau parti radical, a le portefeuille de la Défense nationale dans le ministère Bourguès-Maunoury. Quant à Claparède, il a succédé à Alain Savary comme secrétaire d'Etat aux Affaires tunisiennes et marocaines. Le ministère est renversé le 30 septembre 1957 pour avoir proposé la loi cadre avec élections au collège unique en Algérie.

Pendant les réunions des deux partis radicaux, beaucoup disent aspirer au regroupement. Ils perdent des positions aux élections et craignent une aggravation de la crise institutionnelle. Vincent Badie souligne la crise des finances et redoute « *des troubles sérieux* ». La réforme des institutions devient la principale préoccupation. En juillet 1957, à l'initiative des deux fédérations radicales du département de l'Hérault, une fédération radicale du sud-est est constituée. Elle est présidée par Vincent Badie et regroupe 9 fédérations : Hérault, Gard, Lozère, Vaucluse, B du R., Var, Alpes maritimes, Hautes-Alpes, et Corse. Une majorité se dégage en faveur de la loi cadre pour l'Algérie, mais pas au collège unique. L'Hérault fait exception sur ce point.

#### Le choc de 1958.

Moins d'un mois avant les événements de mai, les cantonales confirment la prédominance des socialistes et des radicaux dans la région.

Pendant le temps très bref qui va du 13 mai au 1<sup>er</sup> juin, on peut croire à la convergence des gauches par la condamnation des événements d'Alger et de Corse. Partis, syndicats, Ligue des Droits de l'Homme, associations d'anciens résistants, se retrouvent dans des comités départementaux de vigilance et de défense républicaine et des motions de fidélité aux institutions. Il y a l'apparence d'un front commun face aux risques, face à une extrême droite stimulée par la formation de Comités de Salut public, à l'imitation et l'incitation d'Alger. Il y en a même deux dans l'Hérault. Du ministère de l'Intérieur, Jules Moch ordonne aux préfets de s'opposer fermement à ces initiatives qui se développent dans tout le Midi. Les Comités de Salut public de 14 départements envisagent de se fédérer. Leur objectif est l'intégration totale de l'Algérie à la métropole et la mise à l'écart non seulement des communistes, mais aussi des « *hommes du système* », socialistes et radicaux.

Jules Moch est de ceux qui ont des contacts discrets avec le général De Gaulle. Quand celui-ci déclare qu'il désavoue l'affaire corse, Jules Moch se considère rassuré. A l'exception de Vincent Badie qui se prononce contre l'investiture et de ce fait se condamne à l'isolement comme le parti communiste, les gauches se rallient. Ils acceptent aussi la constitution en septembre 1958 en espérant recueillir aux législatives de novembre les dividendes de ce ralliement. Ils seront déçus. L'UNR l'emporte, la gauche héraultaise ne garde qu'un représentant : Raoul Bayou qui a fait sa campagne habituelle sur les intérêts de la viticulture.

#### 1959-1962.

Cependant, l'adhésion de la SFIO à la politique algérienne du général De Gaulle reste entière l'année suivante. Pour les socialistes comme pour les radicaux, la reconnaissance du droit à l'autodétermination par le referendum du 16 septembre 1959 est considérée comme l'étape déterminante. En novembre, lors du congrès départemental à Béziers, Félix Gaillard dit « *La IV<sup>e</sup> République a transmis une Algérie française à la V<sup>e</sup>. Puisse cette V<sup>e</sup> léguer elle-même à la VI<sup>e</sup> une Algérie toujours française* ». Même discours lors du voyage du Président

en février 1960 dans l'Aude, le Tarn, le Gard et l'Hérault. Les responsables régionaux de la SFIO s'emploient à justifier leurs choix politiques depuis mai 1958 : ainsi aurait été évitée une guerre civile et « *le débarquement des troupes algériennes* » ( le propos est de Jean Bène le président socialiste du conseil général de l'Hérault). Il reste que l'unanimité n'est pas faite à la base. En 1960, les luttes continuant, bien des militants souhaiteraient de nouvelles initiatives à l'égard du FLN. Peu à peu, des sections socialistes prennent leurs distances, tant par des critiques rétrospectives à l'égard de Guy Mollet que par leurs doutes sur le devenir de la politique de De Gaulle. Jules Moch, présent à Montpellier le 1<sup>er</sup> février 1960, reconnaît « *le pourrissement de l'insurrection* ». Les divergences à la base s'aggravent avec le vote des pouvoirs spéciaux par le groupe socialiste le 2 février. Les fédérations commencent à réclamer des précisions sur le sort des combattants et des armes en cas de cessez le feu.

La dissidence est toujours minoritaire, mais elle est dynamique : le PSA, parti socialiste autonome, a été constitué à Montpellier en mai 1959. En avril 1960, PSA et UGS fusionnent pour constituer le PSU en avril 1960 au niveau national, et le mois suivant au niveau régional. Les effectifs sont modestes : 290 adhérents en juin dans l'Hérault. Mais qualitativement, le PSU compte : il a le soutien de nombre d'intellectuels. Le premier secrétaire de section, à Montpellier, est Emmanuel Leroy-Ladurie. Le PSU accepte des campagnes communes avec le Parti communiste sur l'Algérie. Le professeur de microbiologie Jacques Roux a fait beaucoup pour ce rapprochement. Cette gauche socialiste dissidente juge équivoque la politique du général De Gaulle et donne raison au GPRA quand Ferhat Abbas réclame plus de garanties pour le peuple algérien sur l'exercice du droit à l'autodétermination. Certains membres demandent même que soit retenu en préalable le droit à l'indépendance.

À la SFIO, une autre préoccupation vient du manque de soutien de l'opinion et de la baisse des effectifs : 5100 en 1946, 2500 en 1950 et 1450 en 1961. Mais sur l'Algérie comme sur d'autres questions, les socialistes orthodoxes ne passent d'une approbation critique à une opposition active qu'à partir du referendum d'octobre 1962.

L'idée d'un regroupement des gauches fait des progrès. Depuis 1961, l'activisme de l'OAS en métropole est une donnée nouvelle. Toutes les gauches sont atteintes. Les consignes nationales contraignent pourtant la SFIO à refuser l'alliance communiste. Il en va autrement pour la nouvelle gauche. Elle a déjà, en octobre 1960, proposé un « cartel des gauches » à toute les formations syndicales et politiques – PC inclus -, mais radicaux exclus... La seule réponse positive est venue du PC. Des actions ponctuelles communes sont donc réalisées. PSU et PC se distinguent par leur résistance à l'OAS. Et par leurs positions sans ambiguïté :

- Paix en Algérie
- Droit à l'indépendance du peuple algérien
- Pour nos soldats : refus d'obéissance s'il s'agit de torturer ou de participer à un coup d'Etat militaire.

Le PSU a donné un large écho en décembre 1961 à l'affaire du Larzac qui révéla l'existence d'un camp de concentration. Il a manqué à cette opposition un soutien populaire. Les manifestations anti-OAS n'ont pas mobilisé les foules et les « Comités de la paix » créés par le PC à partir de février 1961 n'ont été actifs que dans les fiefs communistes. Les refus répétés de la SFIO, des radicaux, de FO, ont beaucoup limité l'influence de ces comités. Pour les radicaux, le premier ennemi est le Parti communiste. Ils craignent une satellisation communiste de l'Algérie et même de toute l'AFN s'il se crée « *une Algérie algérienne* » (Claparède). Jusqu'à son terme, la guerre d'Algérie a divisé les gauches. En 1961 et 1962, il n'y a toujours pas de vision commune. La question du Sahara, les intérêts des Français installés en Algérie, ne sont pas abordés de la même façon. Dès juin 1961, lors d'un rassemblement pour la paix à Bédarieux, une motion d'inspiration communiste réclame pour les Algériens l'indépendance totale, sans conditions, le licenciement de tous les généraux, et

met à l'index « *les gros colons qui viennent d'acheter d'immenses propriétés en Languedoc* ». Un tract de novembre dénonce « *la mansuétude à l'égard de l'OAS* » et « *les mesures racistes en France contre les travailleurs algériens* ». Au moment d'Evian, le PC en vient à souligner particulièrement les impacts de la guerre en métropole.

L'épanouissement des nationalismes en Afrique ne pouvait mener qu'à l'indépendance. Mais le cas de l'Algérie a désorienté les responsables politiques parce que le pays n'avait pas de passé étatique et avait accueilli une très importante minorité européenne. La nation algérienne est donc née dans la révolte et la guerre en bouleversant les systèmes de pensée jusque chez les gauches anticolonialistes qui n'ont pas prévu et ont donc mal géré les étapes de l'évolution.

Hélène CHAUBIN

***Principales sources :***

Archives : Sur les partis politiques, Archives départementales de l'Hérault, 406W4, 5, 116, 124.

Syndicats : 338W119, 676W195 . UGEMA : 406W191

Mouvement de la Paix : archives privées d'Antoine Beille

Entretien avec le professeur Roux.

Presse : *Le Travailleur du Languedoc*

S/dir. J.J Becker et Gilles Candar, *Histoire des gauches en France*, vol.2, éditions La Découverte, 2004, 778p.

Jean-Pierre Roux, *La guerre d'Algérie et les Français*, Fayard, 1990, 700p.

\*

\*\*\*

## **Le canonier Moy (Amélie-les-Bains, Pyrénées-Orientales) et les mutineries de 1917.**

Plusieurs soldats des Pyrénées-Orientales ont été impliqués dans les mutineries qui ont touché l'armée française au printemps 1917. La condamnation la plus lourde est celle qui concerne le soldat Jean Pierre François Moy, né le 8 janvier 1894 à Amélie-les-Bains où il est garçon de café et célibataire. Pour lui, nous avons eu accès à l'instruction du conseil de guerre<sup>7</sup>.

### **Refus d'obéissance et rébellion, le cas de mobilisés des Pyrénées-Orientales :**

Pour Guy Pédroncini, au printemps 1917, deux condamnés à mort sont originaires des Pyrénées-Orientales<sup>8</sup> – le même chiffre que l'Ariège – et beaucoup moins que le Tarn

<sup>7</sup> Archives du SHAT. Justice militaire. Conseil de guerre de la 32<sup>e</sup> division du 16<sup>e</sup> Corps, à Jouy-en-Argonne (Meuse). Le 25 juin 1917. Président : Gasser, lieutenant-colonel, adjoint au lieutenant-colonel commandant le 80<sup>e</sup> RI.

<sup>8</sup> Il doit s'agir des deux condamnations déjà citées, pour désertion à l'ennemi.

(10), l'Hérault (5) ou les Bouches-du-Rhône (7). Trois soldats sont condamnés à des peines graves dans les Pyrénées-Orientales, dix dans l'Hérault, cinq dans le Tarn et trente-quatre dans les Bouches-du-Rhône. Cinq le sont pour des peines légères, onze dans l'Hérault, sept dans le Tarn et vingt un dans les Bouches-du-Rhône<sup>9</sup>. De fait, les registres matricules du département fournissent un certain nombre d'exemples de refus d'obéissance ou de rébellion caractérisée. Il y en a pendant toute la guerre, dès 1915. Ainsi, Louis Ange G..., né le 9 novembre 1894 à Elne et résidant à Autun (Saône-et-Loire), est un ancien enfant de troupe devenu tôlier. Engagé volontaire en 1912 au 27<sup>e</sup> régiment de Dragons, brigadier en 1913, il est cassé de son grade le 13 janvier 1914. Affecté au 4<sup>e</sup> Cuirassiers le 4 juin 1916, il est condamné à 5 ans de travaux forcés par le conseil de guerre de la 1<sup>ère</sup> division de cavalerie, le 18 juillet 1916. Les attendus sont précis : il « s'est rendu coupable d'avoir le 14 juin 1916, aux armées, refusé d'obéir à un ordre de service à lui donné par ses supérieurs directs et en présence de l'ennemi ». Sa peine est remise par le décret présidentiel du 30 juillet 1918. Par arrêt en date du 17 juin 1921, la cour d'Appel de Reims a prononcé sa réhabilitation. Il est titulaire de la Croix de guerre mais le certificat de bonne conduite lui est refusé<sup>10</sup>.

Mais les cas les plus nombreux concernent l'année 1917 : 11 cas, dont 9 liés aux mutineries du printemps<sup>11</sup>. Ambroise G..., né le 22 septembre 1881, cultivateur à Torrelles, est rappelé en août 1914 au 53<sup>e</sup> RI. Il est blessé par balle à la cuisse droite, le 4 mars 1915. Il est condamné à deux ans de prison par le conseil de guerre du 25 janvier 1917 (161<sup>e</sup> DI) pour « voies de faits envers un supérieur ». Il n'y a aucune précision sur la nature des actes, sûrement peu graves puisque l'exécution du jugement est suspendue le 28 janvier 1917. Il est encore blessé le 24 septembre 1917 et le 7 septembre 1918<sup>12</sup>. Au printemps, d'autres soldats sont condamnés pour des outrages envers un supérieur. C'est le cas de Gilles François Olivier C..., né le 11 juin 1887 à Baixas où il est cultivateur. Caporal le 1<sup>er</sup> septembre 1914, il remet volontairement ses galons le 20 janvier 1915. Sa condamnation est de deux mois de prison avec sursis<sup>13</sup>. François Jean Pierre B..., de la classe 1913, est cultivateur à Tautavel. Il « outrage » lui aussi un supérieur. Il est condamné à six mois d'emprisonnement<sup>14</sup>.

On le voit, les sentences sont relativement modérées, comme le sont celles qui concernent les refus d'obéissance simples. Joseph Louis Jean V..., né le 28 novembre 1897 à Saint-Nazaire, est condamné avec sursis, le 7 juillet 1917, à deux ans de prison pour refus d'obéissance sur un territoire en état de guerre. Il est, néanmoins, affecté à la section de discipline du 161<sup>e</sup> RI<sup>15</sup>. Pierre François Raphaël M..., né le 20 octobre 1881 à Banyuls-sur-Mer, est charretier puis garçon de laboratoire. Il est condamné par le conseil de guerre du 5 juin 1917 à deux mois de prison pour la même raison<sup>16</sup>. Isidore D..., né le 28 septembre 1895 à Perpignan, est charcutier puis entrepreneur de travaux. Sa condamnation, pour refus d'obéissance, est de six mois d'emprisonnement, le 20 décembre 1917<sup>17</sup>. Un seul refus d'obéissance est condamné lourdement. Jérôme Jacques M..., né le 26 août 1895, est cultivateur à Perpignan. La sentence le concernant est de 5 ans de travaux publics, le 10 octobre 1917. Écroué le 7 décembre 1917, il bénéficie de l'amnistie de 1919, il est démobilisé le 5 décembre 1919<sup>18</sup>.

Beaucoup plus lourdes sont les sentences qui concernent la révolte ou l'incitation à la révolte, de même que la récidive du refus d'obéissance. Henri Etienne Bonaventure M...,

<sup>9</sup> PEDRONCINI, Guy, *Les Mutineries de 1917*, op. cit., pp. 285-289.

<sup>10</sup> ADPO 1 R 522 : registre matricule de la classe 1914.

<sup>11</sup> Un de plus que ceux mentionnés par Guy Pédroncini.

<sup>12</sup> ADPO 1 R 457 : registre matricule de la classe 1901.

<sup>13</sup> ADPO 1 R 516 : registre matricule de la classe 1913.

<sup>14</sup> ADPO 1 R 516 : registre matricule de la classe 1913.

<sup>15</sup> ADPO 1 R 537 : registre matricule de la classe 1917.

<sup>16</sup> ADPO 1 R 455 : registre matricule de la classe 1901.

<sup>17</sup> ADPO 1 R 526 : registre matricule de la classe 1915.

<sup>18</sup> ADPO 1 R 526 : registre matricule de la classe 1915.

né le 14 janvier 1896 à Saint-André, employé des postes, réside à Perpignan. Il est dans ce dernier cas : il a été condamné à Perpignan à trois jours d'emprisonnement, le 4 mai 1916, pour « outrages, rébellion, violence à agents et port d'arme prohibée ». Il est à nouveau condamné, le 3 juillet 1917, pour refus d'obéissance sur un territoire en état de guerre, à cinq de travaux publics. Il est interné au pénitencier d'Orléansville, en Algérie. Il ne fait en réalité que deux ans de bagne, puisqu'il bénéficie d'une remise de peine de deux ans le 23 juillet 1918 et d'un an par décret du 8 janvier 1919. Il est amnistié par les lois du 24 octobre 1919 et 24 avril 1921<sup>19</sup>. Joseph Michel Jacques B..., né le 30 juillet 1896, est coiffeur à Saint-Laurent, puis espadrilleur et journalier. Il est condamné à cinq ans de travaux publics pour révolte le 9 avril 1917 par le conseil de guerre de la 167<sup>e</sup> DI. Il est gracié du restant de sa peine le 16 février 1920 et amnistié par la loi du 29 avril 1921<sup>20</sup>. La condamnation est la même pour Dominique Michel Pierre P..., né le 1<sup>er</sup> juillet 1896, cultivateur à Prats. Il est aussi dégradé pour « refus d'obéissance pour marcher à l'ennemi et révolte sous les armes », même s'il bénéficie des circonstances atténuantes. Écroué le 26 juillet 1917 à la prison de Beaulieu<sup>21</sup>, il s'engage volontairement pour la durée de la guerre au 2<sup>e</sup> Bat'd'Af. Il est cité comme un soldat très brave. Il est amnistié par l'article 18 de la loi du 29 avril 1921<sup>22</sup>.

### *Jean Moy*

La condamnation la plus lourde est celle qui concerne le soldat Jean Pierre François Moy, d'Amélie-les-Bains, garçon de café dans sa commune, célibataire. Pour lui, nous avons eu accès à l'instruction du conseil de guerre<sup>23</sup>. Le rapporteur en est le lieutenant Puccinelli qui fait l'historique de la mutinerie, le 21 Juin 1917. Le canonnier Jean Moy, est « coupable d'outrages par menaces envers son supérieur le brigadier Latourte [et de] provocation de militaires dans le but de les détourner de leur devoir. [...] Le 17 juin, vers 17 h 30, une manifestation ayant le caractère d'un acte d'indiscipline collectif se produisit dans le camp de Sivry-Est<sup>24</sup>. Après la soupe, à 17 h 30, les servants se mirent à chanter quelques chansons de route et brusquement sur un signe du canonnier Moy qui battait la mesure au milieu du cercle, un certain nombre d'entre eux entonnèrent *l'Internationale*. Le brigadier Latourte ayant voulu intervenir fut menacé par Moy qui rentra dans sa baraque et en sortit immédiatement se précipitant baïonnette au canon sur le brigadier Latourte, il fut désarmé par le canonnier Boucher. À 18 h 45 à l'arrivée du sous-lieutenant Pinault qui s'avancait vers le groupe des manifestants Moy s'avança et dit : " J'en ai assez ; la guerre dure trop longtemps. Je n'ai rien à défendre." » Deux autres soldats sont considérés comme meneurs, le brigadier Langlais qui, ivre, injurie les officiers et un autre chanteur de *l'Internationale*, Georges Chaumet.

Moy nie tout en bloc lors de son interrogatoire<sup>25</sup>. Il pense que le lieutenant Pinault lui en veut pour avoir obtenu une prolongation de sa permission à la mort de sa mère, au mois de mars 1917. Il obtient une citation que le lieutenant fait sauter pour ivresse, en avril 1917. Pour lui la manifestation est liée au fait que l'adjudant Frignon a fait fermer sans raison la coopérative du camp. Il a simplement entendu chanter *l'Internationale* et ne s'est pas joint aux autres. « Je n'ai rien fait et tous les faits qu'on me reproche sont faux. » Le lieutenant Pinault les provoque le soir et leur demande de sortir de leur baraque s'ils ont « les couilles au cul ».

<sup>19</sup> ADPO 1 R 531 : registre matricule de la classe 1916.

<sup>20</sup> ADPO 1 R 532 : registre matricule de la classe 1916.

<sup>21</sup> À Caen, Calvados.

<sup>22</sup> ADPO 1 R 532 : registre matricule de la classe 1916.

<sup>23</sup> Archives du SHAT. Justice militaire. Conseil de guerre de la 32<sup>e</sup> D du 16<sup>e</sup> Corps, à Jouy-en-Argonne (Meuse). Le 25 juin 1917. Président : Gasser, lieutenant-colonel, adjoint au lieutenant-colonel commandant le 80<sup>e</sup> RI.

<sup>24</sup> Il s'agit d'un camp en arrière du front, au nord de Nancy, dans la Meurthe-et-Moselle.

<sup>25</sup> Archives du SHAT. Justice militaire. Conseil de guerre de la 32<sup>e</sup> D du 16<sup>e</sup> Corps, à Jouy-en-Argonne (Meuse). Procès verbal d'interrogatoire du 17 juin 1917 par le sous-lieutenant Pillou.

Ils sortent donc et discutent, selon lui. Il continue de nier même à la lecture des dépositions des témoins. Les autres prévenus nient aussi et racontent la même histoire qui est confirmée par l'interrogatoire du lieutenant Pinault, en ce qui concerne la provocation, la permission critiquée et le refus de la citation<sup>26</sup>.

Le procès verbal d'interrogatoire de Jacques Marie Roger Barraud, maréchal des logis, le 22 juin 1917 apporte quelques informations complémentaires. À l'arrivée du lieutenant, « le canonnier Moy prit la parole. Il dit au lieutenant que s'il avait quelqu'un à punir pour avoir chanté l'Internationale, c'était lui le seul coupable. [...] Il a ajouté, après avoir tenu beaucoup d'autres propos que je ne me rappelle pas et en s'adressant surtout au lieutenant : "J'en ai assez de la guerre, je ne sais pas pourquoi je me bats, je n'ai rien à défendre et il s'en est fallu de peu qu'à ma dernière permission je passe en Espagne." » Pour lui, Chaumet a été l'aide de M..., regroupant ceux qui voulaient s'écarter du groupe. Cette déclaration, répétée par d'autres sous-officiers, montre le lien évident entre le refus de la guerre et les stratégies possibles de fuite, la mutinerie ou la désertion.

D'autres interrogatoires font de Moy un meneur plus radical. Charles Baume Vielle, maréchal des logis au 61<sup>e</sup> Rart, le 22 juin 1917, rapporte d'autres paroles. « À ce moment, Moy, s'adressant aux gradés en général, a dit que s'il avait des cartouches dans son fusil, il en descendrait au moins quatre, qu'il chait sur les galons. » Il confirme ensuite qu'« il n'avait qu'un regret, c'est de ne pas être passé en Espagne, au moment de sa dernière permission. » Pierre Emmanuel Meunier, lui aussi brigadier au 61<sup>e</sup> Rart et interrogé le même jour, a pris Moy à l'écart, pendant le chant, pour lui faire entendre raison. « Il me répondit : « les gradés, je m'en fous, je n'ai pas besoin d'eux, je tiens désormais les servants dans la main. J'avais entendu dire que Moy était un meneur. » Les autres sous-officiers, à quelques variantes près racontent les mêmes épisodes. Une feuille de renseignements militaires apporte une confirmation sur son rôle. « Canonnier très indiscipliné d'une moralité douteuse. A pris beaucoup d'ascendant sur ses camarades. Par ses propos et son attitude a eu l'influence la plus fâcheuse sur le moral des canonniers surtout pendant les périodes de repos. Attitude assez bonne au feu (1 citation). »

Un seul procès-verbal est quelque peu favorable à l'inculpé, c'est celui du canonnier Georges Bouchet, le 23 juin 1917. « J'ai entendu vaguement entonner l'Internationale. [...] j'ai vu à un moment donné M... sortir du baraquement ayant son fusil baïonnette au canon et que, craignant quelque accident, je l'ai désarmé. Au moment où je l'ai désarmé, je n'ai pas vu le brigadier Latourte. Je ne sais pas autre chose. Une fois que j'ai eu désarmé M..., il n'a manifesté aucun sentiment de violence, je ne sais plus rien. Moy n'avait pas l'air très menaçant. Il s'est laissé désarmer sans difficulté. » Confronté à ce témoignage, Moy dit qu'il devait être saoul, qu'il ne se souvient pas de l'épisode, mais pour la première fois, ne nie pas.

La conclusion du rapport du commissaire du gouvernement est sans appel. « La culpabilité des canonniers Moy et Chaumet et du brigadier Langlois ne saurait faire aucun doute étant donné les déclarations nettes et précises des témoins entendus au cours de l'information. » M... est condamné à l'unanimité le 25 juin 1917, par le conseil de guerre de la 32<sup>e</sup> DI, à dix ans de travaux publics pour « provocation de militaires à la désobéissance par propos publics et outrages envers un supérieur à l'occasion du service ». Il est donc considéré comme le meneur de la mutinerie dans son unité. Langlais est condamné à la même peine et en plus, un mois de prison pour ivresse. Chaumet n'a que 5 ans de prison et un mois supplémentaire en remplacement de l'amende de 500 F. Le jugement a été lu aux condamnés devant une compagnie de chaque bataillon du 80<sup>e</sup> RI au camp des Clairs chênes dans une « parade de lecture de jugement ». tout cela pour servir d'exemple. Moy est incarcéré au bagne

---

<sup>26</sup> Ibidem. P.V. d'interrogatoire du sous lieutenant Robert Pinault le 23 juin.

de Bougie le 15 septembre 1917. Deux ans plus tard, il est amnistié par la loi du 24 octobre 1919 et libéré des obligations militaires le 1<sup>er</sup> décembre 1919<sup>27</sup>.

Cette mutinerie apporte un éclairage sur l'état d'esprit d'un régiment d'artillerie. Le processus de « soviétisation » semble amorcé, un petit groupe de soldats rejetant les gradés et fonctionnant de façon autonome. La personnalité de Moy et son absence de nationalisme ont joué le rôle essentiel dans cette radicalisation. Un dernier point, intéressant pour notre étude est la référence à la désertion envisagée. Si quelques uns franchissent le pas et désertent, beaucoup plus l'envisagent. L'ensemble des contraintes, familiales, sociales ou idéologiques ajoutées aux menaces policières et judiciaires retiennent le soldat. Nous sommes loin du consentement au combat.

Miquèl RUQUET

---

<sup>27</sup> ADPO 1 R 521 : registre matricule de la classe 1914.